

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, l'honorable sénateur Molgat propose que le présent bill soit lu pour la deuxième fois. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Le sénateur Petten: Honorables sénateurs, je propose que le bill soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Petten, appuyé par le sénateur Giguère, propose que le bill soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Le sénateur Molson: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement; je me demande s'il est normal que la motion soit présentée et appuyée par des sénateurs absents. A mon avis, il aurait mieux valu présenter cette motion en leur nom ou désigner deux autres comotionnaires.

Son Honneur le Président: J'ai proposé la motion au nom du sénateur Petten et du sénateur Giguère. Tous deux sont présents.

Le sénateur Flynn: Et ils sont suffisamment au courant de la question.

(La motion est adoptée.)

LE CRIME ET LA VIOLENCE

PROJET DE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat de la motion de l'honorable sénateur McGrand, appuyé par l'honorable sénateur Eudes:

Que le Sénat juge souhaitable d'établir aussitôt que possible un comité spécial du Sénat qui serait chargé de faire enquête et rapport sur le crime et la violence dans la société contemporaine canadienne.—(*L'honorable sénateur Petten*).

Le sénateur Petten: Honorables sénateurs, le sénateur Desruisseaux a manifesté l'intention d'intervenir dans ce débat. Le Sénat lui accorde-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'honorable Paul Desruisseaux: Honorables sénateurs, vu la chaleur qu'il fait aujourd'hui, je n'ai pas l'intention d'être trop long.

[*Français*]

Il y a 2,000 ans, Esope avait un dicton qui, à ce jour, demeure un conseil et un guide valable pour tous: «Méfiez-vous de celui qui ne sait pas qu'il ne sait pas. Il est dangereux.»

Ce n'est pas le cas de l'honorable sénateur McGrand qui, mercredi dernier, présentait une motion suggérant la formation le plus tôt possible, d'un comité spécial du Sénat chargé de faire une enquête et un rapport sur le crime et la violence dans notre société contemporaine canadienne. Sa thèse et ses vues sur l'incidence du crime et de la violence

[*Le sénateur Bourget.*]

dans notre pays furent fort brillamment présentées. Elles nous portent à réfléchir.

Le sénateur McGrand, médecin de carrière fort bien connu et très estimé, possède une vaste expérience de nos problèmes sociaux canadiens.

Lors de sa carrière publique au service de ses concitoyens du Nouveau-Brunswick, il servit pendant plusieurs années comme ministre de la Santé et des Services sociaux. Il est présentement, je crois, vice-président de la Fédération canadienne des sociétés humanitaires. Sa compétence, face au sujet qu'il nous propose, ne fait aucun doute.

[*Traduction*]

De façon générale, je suis d'accord avec le raisonnement et l'argumentation du sénateur McGrand en ce qui touche les taux de crime et de violence dans la société canadienne. En outre, j'admets le bien-fondé des vues de ce sénateur expérimenté, dévoué et bien informé et j'appuie sa motion.

Il n'y a eu pour ainsi dire aucune étude importante sur le crime et la violence dans notre société. Le problème n'a pas encore été l'objet d'une analyse sérieuse. Il faut absolument examiner le comportement humain en ce qui concerne le crime et la violence dans la société canadienne, et une enquête sur les causes de l'augmentation des crimes et de la violence nous aiderait à choisir des moyens de dissuasion efficaces.

Nombre de sénateurs se souviendront qu'il y a à peine quelques décennies, les psychiatres et psychologues conseillaient fortement aux parents de ne pas punir, corriger ni réprimander leurs enfants, et encore moins de les punir physiquement, parce que, à leur avis, une telle attitude enlèverait toute initiative à l'enfant.

● (1420)

Le sénateur Flynn: J'ai survécu.

Le sénateur Desruisseaux: Oui, mais vous avez été marqué. Les résultats obtenus et la réalité de la vie quotidienne ont entraîné une révision et une modification de cette méthode. Vous le constaterez certainement si vous lisez les livres publiés récemment sur la puériculture. On a découvert que des attitudes de ce genre chez les parents à l'égard de leurs enfants entraînaient la destruction du respect et de l'autorité des parents et engendraient de fait une dégénérescence et un relâchement quelconque du comportement moral. En outre, elles causaient souvent une agressivité incontrôlée. De façon générale, on ne pouvait plus recommander à la société de suivre cette méthode.

L'homme est bien un être étrange. Le Nouveau et l'Ancien Testaments, qui constituent les documents historiques les plus importants et les plus exacts du comportement de l'homme depuis le début de son existence terrestre, contiennent des récits imprégnés de violence et chargés de crimes. La violence a commencé à se manifester chez nos premiers parents, quand Cain tua Abel, et il n'y avait même pas d'émissions de télévision qui montraient des actes de violence à cette époque. Depuis, le crime et la violence se sont perpétués jusqu'à nos jours, variant en intensité selon les époques. C'est l'étude approfondie des facteurs de cette variation d'intensité qui pourrait aider à rétablir un meilleur équilibre moral dans notre société.

Nous avons reçu une certaine intelligence. Nous possédons une morale naturelle et nous avons la chance d'avoir des directives religieuses éprouvées. C'est à nous qu'il incombe de veiller à ce que ces lignes directrices naturelles et religieuses ne soient pas oubliées.